

GP FEMIN'AIN D'IZERNORE – 13 MAI 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE DAMES MINIMES CADETTES

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Grand Prix Femin'Ain d'Izernore » est organisée par : Ambition Cyclisme Femin'Ain – Place de la Mairie – 01580 Izernore sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 13 mai 2018 à IZERNORE (01).

ARTICLE 2. TYPE DE L'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories minimales dames et cadettes:
L'épreuve se dispute par équipe ou à titre individuel.

Cette épreuve est la 1ère manche de la Coupe de France Cadettes 2018

ARTICLE 3. PARTICIPATION

L'épreuve se dispute par équipe ou à titre individuel.

Nature des équipes admises :

- Equipes régionales ;
- Equipes bi-régionales (après accord de la FFC et avec un maillot identique) ;
- Equipes départementales ;
- Equipes de club.

Chaque équipe devra être composée au minimum de 3 compétitrices et d'un maximum de 8. Au-delà de 8 compétitrices, les engagements devront être faits à titre individuel.

La participation par équipes n'exclut en rien une participation individuelle au Grand Prix Femin'Ain d'Izernore.

ARTICLE 4. PERMANENCE

Une permanence de départ se tiendra le samedi 12 mai 2018 entre 16h30 et 18h15 ainsi que le dimanche 13 mai 2018 de 7h30 à 8h30 au centre "Les Grillons" Rue de l'Oignin – 01580 IZERNORE.

La vérification des licences se fera lors du retrait des dossards à la permanence. La signature de la feuille départ se fera avec la présentation des équipes, au podium de 8h30 à 9h00 le dimanche 13 mai 2018

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 18h30 le samedi 12 mai et aura lieu au centre "Les Grillons" Rue de l'Oignin – 01580 IZERNORE.

ARTICLE 5. DOSSARDS/PLAQUES/TRANSPONDEURS

Chaque concurrente sera équipée de 2 dossards, une plaque de cadre et un transpondeur. Le retour de l'ensemble de ces éléments à l'organisateur revêt un caractère obligatoire. Le retour de ces éléments en l'état (pas de découpage, poinçonnage...) revêt un caractère obligatoire.

ARTICLE 6. RADIO – TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 Mhz.

ARTICLE 7. ASSISTANCE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisateur.
Le service est assuré par 2 véhicules (VITTA et Comité de l'Ain)

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Toute compétitrice doublée par le peloton principal devra s'arrêter et quitter la course avant l'entame du dernier tour. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.
Le contrôle antidopage a lieu dans les locaux de la permanence, située au centre "Les Grillons" Rue de l'Oignin – 01580 IZERNORE.

ARTICLE 10. PROTOCOLE

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au protocole qui aura lieu à 11h30, au podium Rue de l'Oignin.

- Les trois premières du classement « scratch » de l'épreuve.
- La première « Minime » de l'épreuve.
- La première du Classement général « Scratch » de la Coupe de France Cadettes 2018.
- La première équipe de l'épreuve

Dans la mesure du possible il serait appréciable que la leader de la Coupe de France et la lauréate de l'épreuve puissent également être présentes lors de la cérémonie protocolaire qui suivra l'épreuve Elites.

ARTICLE 11. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité.
Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre déchet en dehors des emplacements prévus à cet effet.

ARTICLE 12. PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable